



PROCES-VERBAL N° 11

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : vendredi 19 janvier 2024

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA - MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1 - CAS DU JOUEUR Tanis PERIATAMBEE (U 17) du STADE BRESTOI 29 (LIGUE DE BRETAGNE)) au F.C. BORGO (Ligue Corse de Football) :

RETRAIT DU CACHET MUTATION.

Par courriel en date du jeudi 18 janvier 2024, le F.C. BORGO informe la Commission que le joueur cité en rubrique revient au F.C. BORGO pour la saison 2023-2024.

EN CONSEQUENCE :

La Commission :

☞ **Valide la sortie du joueur PERIATAMBEE Tanis (U17) au profit du F.C. BORGO sans cachet mutation hors période :**

Article - 99 Spécificités du changement de club des jeunes :

1- Par exception à l'article 92 des présents règlements :

- les joueurs et joueuses des catégories de Jeunes peuvent changer de club après le 31 janvier mais ne peuvent évoluer dans ce cas que dans les compétitions ouvertes à leur catégorie d'âge sans possibilité de sur classement, conformément à l'article 152 des présents règlements,

- quelle que soit la période, le changement de club d'un joueur ou d'une joueuse des catégories U6 à U11 ne nécessite pas l'accord du club quitté.

2. En cas de retour au club quitté durant la même saison, le joueur ou la joueuse retrouve la situation qu'il ou qu'elle avait au départ de celui-ci.

3. Les Ligues régionales peuvent toujours intervenir ou interdire les changements de club des jeunes qu'elles jugeraient abusifs pour l'intérêt des clubs

☞ **La Commission enlève au club du F.C. BORGO la possibilité d'avoir un muté supplémentaire dans la catégorie U 18, suite au retour du joueur cité en rubrique.**

VŒUX 2024.

La Commission présente ses vœux les plus chaleureux pour 2024 à tous les membres de la Ligue Corse de Football ainsi qu'à tous les clubs. Que cette nouvelle année soit remplie de belles émotions sur tous les terrains de football.

PACE E SALUTE.

➤ La Commission présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches **de Monsieur Michel SORBARA**, Vice-Président de la Ligue Corse de Football et Président de la Commission d'appel, suite à son décès survenu le dimanche 07 janvier 2024.